



## Introduction

Le mandat consiste à effectuer le contrôle des larves de moustiques et de mouches noires à l'aide de larvicide biologique pour la période allant du mois de mai au mois d'août exclusivement afin d'offrir une réduction de la nuisance d'au moins 80%.

## Nouvelles et faits saillants

Le mois de juin a connu beaucoup d'instabilité dans les conditions météorologiques. Les températures maximums quotidiennes ont oscillé entre 9 et 29 degrés Celsius. Plusieurs jours ont été marqués par des précipitations (17 jours) mais un seul épisode de pluie notable a été enregistré le 15 juin avec 30 mm lors de la journée.

Il est à noter que nos équipes procèdent, en complément aux différents médias d'information météorologique, à l'installation de pluviomètres répartis stratégiquement sur l'ensemble du territoire à protéger. Cette procédure nous permet un suivi précis de la quantité de précipitation reçue, et ce, pratiquement en temps réel.

## Résultats

### Avancement des traitements

Un troisième traitement visant le contrôle des mouches noires a eu lieu du 11 au 20 juin et un quatrième traitement visant les mêmes espèces a eu lieu du 25 juin au 4 juillet.

Aucun autre traitement pour le contrôle des moustiques n'a été requis depuis le traitement printanier. Un suivi des gîtes est fait en fonction des précipitations reçu afin de surveiller les remises en eau qui peut générer de nouvelles éclosions des espèces estivales.

### Tests de nuisance

Trois tests de nuisance ont eu lieu durant le mois de juin soient, les 13, 18 et 26 juin 2019. Une moyenne de deux moustiques et 71 mouches noires ont été capturées en zone protégée contre 160 moustiques et 2656 mouches noires en zone non-protégée. Nous obtenons ainsi un taux de protection de 97,1%. Les détails des captures se trouvent dans le tableau suivant :

**Tableau 1. Résultats des tests de nuisance fait à Labelle, 2019**

Date	Heure	Zone protégée	Nbre MS*	Nbre MN*	Heure	Zone non protégée	Nbre MS*	Nbre MN*	Efficacité
13-06-2019	18:05	Chemin de la Montagne Verte	5	448	17:55	moyenne 1	341	2040	81,0%
	17:29	stationnement Montée Fugère	0	9	17:55	moyenne 1	341	2040	99,6%
	17:01	2746, chemin Gustrave-Brisson	3	35	17:55	moyenne 1	341	2040	98,4%
18-06-2019	17:34	Halte Routière	0	64	17:45	moyenne 2	120	3185	98,1%
	17:12	Chemin du Lac Labelle	0	16	17:45	moyenne 2	120	3185	99,5%
	18:17	Chemin du Petit lac Caribou	8	64	17:45	moyenne 2	120	3185	97,8%
26-06-2019	18:10	Parc du Centenaire	0	1	18:00	moyenne 3	18	2744	100,0%
	17:47	Chemin de la Minerve	0	1	18:00	moyenne 3	18	2744	100,0%
	17:05	Chemin Chadrofer S	0	4	18:00	moyenne 3	18	2744	99,9%
<b>Moyenne pour la saison:</b>			<b>2</b>	<b>71</b>			<b>160</b>	<b>2 656</b>	<b>97,1%</b>

\* La quantité d'insectes capturés en 5 minutes  
 Critères Du Test De Nuisance : 80% Int - Ext

Bien que le résultat du test du 13 juin au Chemin de la Montagne Verte donne une mesure d'efficacité au-dessus du seuil visé, nous sommes conscients que c'est une quantité de mouche noire anormalement élevée (448). Plusieurs hypothèses peuvent être en cause. On peut penser à l'émergence récente des mouches noires dans ce secteur au moment du test et aux zones d'exclusions de part et d'autres de ce secteur.

Il sera intéressant de voir si des tests ultérieurs dans cette région montreront une amélioration des résultats. Fait à noter pour le test du 18 juin, sur le chemin du Petit lac Caribou, un peu plus au nord que celui de la Montagne Verte, ce dernier montre des résultats nettement plus acceptables.

## **Demandes d'inspection/appeal des citoyens**

Quatorze appels ont été reçus et traités en juin. Tous les résidents ont été contactés et/ou visités par le coordonnateur ou par un membre de GDG.

Voici le détail des appels :

Date	Adresse	Description
3 juin 2019		Demande de traitement
3 juin 2019		Demande de traitement
3 juin 2019		Nuisance

7 juin 2019		Nuisance
7 juin 2019		Nuisance
8 juin 2019		Demande de traitement
10 juin 2019		Demande de traitement
11 juin 2019		Nuisance
11 juin 2019		Nuisance
14 juin 2019		Demande d'exclusion
16 juin 2019		Nuisance
17 juin 2019		Demande de traitement
19 juin 2019		Nuisance
25 juin 2019		Demande de traitement

## Communication

Les rapports d'exécution seront déposés dans votre compte client.

Les appels des résidents sont reçus au 1.844.840.8700 ou par courriel à : [infomoustique@gdg.ca](mailto:infomoustique@gdg.ca). Les citoyens requérants sont contactés et rencontrés, dans la mesure du possible, en dedans de 24h. Il est toujours possible de rejoindre le coordonnateur, M. Jean-Samuel Boisvert, sur son cellulaire au 819.698.7389 durant toute la durée du mandat.

Nous vous invitons à nous contacter si vous avez des questions.

Richard Vadeboncoeur, biologiste  
Responsable de contrat